

Sécurité de la vieillesse—Loi

● (1640)

M. Lefebvre: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, c'est d'accord dans la mesure où l'on donnera au secrétaire parlementaire et aux autres députés autant de temps pour répondre aux déclarations que veut faire le député.

M. McGrath: C'est absolument injuste, et vous m'étonnez vraiment.

M. Lefebvre: Il y a des années que vous m'étonnez, vous.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il ne semble pas y avoir consentement unanime. Donc à moins qu'il n'y ait d'autres articles à étudier au *Feuilleton*, je vais devoir déclarer qu'il est 5 heures.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, que le compte rendu fasse bien mention que le whip du gouvernement a refusé le consentement unanime à la poursuite du débat.

M. Lefebvre: Certainement pas.

M. McGrath: Nous nous en souviendrons quand d'autres bills nous seront présentés, comme celui qui est inscrit au nom du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) qui réclame la nomination d'un ombudsman et qui impose nettement une obligation à la Couronne. Nous le traiterons de la même façon.

Des voix: Il est 5 heures.

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, qu'on sache aussi que le whip du gouvernement a réclamé pour le secrétaire parlementaire le même temps de parole et la même longueur.

M. Dick: D'une façon qui s'écarte de la normale.

M. l'Orateur adjoint: Est-on d'accord pour déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 4 h 44, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)